

Public Sénat, 20 mars 2018

Constitution : Edouard Philippe souffle le chaud et le froid avec les sénateurs

Edouard Philippe semble faire un pas vers les sénateurs sur la question de la représentation des territoires, dans le cadre de la réforme institutionnelle. Mais les sénateurs lui reprochent de continuer à vouloir encadrer le droit d'amendement.



Par François Vignal



@francoisv



3mn

Longtemps figées, les positions sur la réforme constitutionnelle semblent se décanter. Si on est encore loin d'un accord, certains points de blocages semblent s'atténuer. Rien d'étonnant à ce que les choses bougent. L'exécutif se trouve maintenant dans la dernière ligne droite avant la présentation de l'ensemble de la réforme en Conseil des ministres, mi ou fin avril. Le premier ministre Edouard Philippe a remis lundi ses conclusions à Emmanuel Macron, après avoir rencontré les responsables du Parlement.

Les sénateurs, sans qui la réforme ne peut aboutir au Parlement, ont maintenant deux « piliers », comme dit Gérard Larcher : que le Parlement ne soit pas affaibli et qu'il y ait au minimum un sénateur par département, dans le cadre de la réduction du nombre de parlementaires. La ligne rouge du non-cumul dans le temps, limité à trois mandats successifs, semble passer à l'orange pour certains sénateurs LR. L'opposition à cette réforme, qui ne s'appliquerait qu'en 2038, est moins mise en avant.

Edouard Philippe « comprend » la volonté du Sénat d'avoir un sénateur par département